

L'an deux mille dix-huit, le lundi 06 août à 18 heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle Jean-Michel DEVYNCK au siège de la CCHF à BERGUES, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 31 juillet 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

Del 18-072

Rétrocession à l'euro symbolique à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par la commune de Wormhout des terrains cadastrés ZO 377 et ZO 379 pour la réalisation du futur centre aquatique intercommunal

Etaients présents :

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCIEUX, Madame Martine VANDEWALLE, délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE ; Monsieur Michel DOLLEZ, délégué suppléant de BROUCKERQUE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELLEBROUCK ; Monsieur Marcel EECKEMAN, délégué de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, déléguée d'ESQUELBECQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Madame Dorothee BLONDE ; Monsieur Hervé SAISON, délégués d'HONDSCHOOTE ; Madame Valérie ROBERT, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Madame Annie PACCOU, déléguée suppléante de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Chantal MOFFELEIN, délégués de REXPOËDE ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY, délégué de WARHEM ; Monsieur Éric BLIN, délégué de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Christophe DEGRAND, Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Jean-Lin PLANCKE, Monsieur Loïc THOMAS, délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; Madame Chantal COMYN, déléguée de ZEGERSCAPPEL.

Excusés : Madame Marie PLANCKE, déléguée de BERGUES qui a donné pouvoir à Madame Sylvie BRACHET ; Monsieur Didier ROUSSEL, délégué d'ESQUELBECQ, qui a donné pouvoir à Madame Pascale VANPEPERSTRAETE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE ; Madame Michèle POULEYN, déléguée de HONDSCHOOTE, qui a donné pouvoir à Monsieur Hervé SAISON ; Monsieur François DELATTRE, délégué de HONDSCHOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, délégué de HOYMILLE ; Madame Christine CAMUS, déléguée de HOYMILLE qui a donné pouvoir à Madame Valérie ROBERT ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Madame Annie BLANCKAERT, déléguée de WARHEM, qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre BOUTTEMY ; Madame Vanessa DANSET, déléguée de WATTEN, qui a donné pouvoir à Monsieur Michel DECOOL ; Monsieur Daniel DESCHODT délégué de WATTEN, qui a donné pouvoir à Monsieur André FIGOUREUX ; Madame Maryse LEPROVOST, déléguée de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DEVOS, Madame Cristelle DOUARD, déléguée de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Lin PLANCKE.

Absents : Monsieur Jérôme VERMERSCH, délégué d'HONDSCHOOTE ;

Le secrétariat de la séance est assuré par Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers excusés : 5

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 55

Del 18-072

Rétrocession à l'euro symbolique à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par la commune de Wormhout des terrains cadastrés ZO 377 et ZO 379 pour la réalisation du futur centre aquatique intercommunal

- **Rétrocession à l'euro symbolique à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par la commune de Wormhout des terrains cadastrés ZO 377 et ZO 379 pour la réalisation du futur centre aquatique intercommunal.**

Par délibération N° 17-124 en date du 28 novembre 2017 (*Annexe N°2*), le Conseil Communautaire a décidé d'approuver la rétrocession à titre gratuit, des parcelles cadastrées ZO 293 p1 et ZO 17 p1 par la commune de Wormhout à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre afin de réaliser le futur centre aquatique intercommunal au titre de sa compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.

La délibération prévoyait une parcelle d'une superficie totale de 25 000 m².

La commune de Wormhout est aujourd'hui propriétaire des terrains.

Un aménagement des parcelles appartenant à la commune a nécessité un découpage parcellaire qui a été effectué conformément au plan ci-joint (*Annexe 1*), permettant un accès à la parcelle depuis la route départementale, ne modifiant en rien la superficie à rétrocéder à la CCHF de 25 000 m².

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la rétrocession des parcelles cadastrées ZO 377 et ZO 379 conformément au plan cadastral ci-joint (*Annexe 1*), pour une superficie de 25 000 m², à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt général du projet de construction du centre aquatique intercommunal qui bénéficiera à l'ensemble de la population du territoire.

Par ces motifs, il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées ZO 377 et ZO 379 par la commune de Wormhout à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre du tableau, à signer tous les actes afférents à ce dossier en l'étude de Maître Chimène POTTIEZ, notaire à Wormhout.
- De rapporter la délibération N°17-124 en date du 28 novembre 2017 (*Annexe N°2*) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées ZO 377 et ZO 379 par la commune de Wormhout à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,

➤ **Del 18-072**

➤ **Rétrocession à l'euro symbolique à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par la commune de Wormhout des terrains cadastrés ZO 377 et ZO 379 pour la réalisation du futur centre aquatique intercommunal**

- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre du tableau, à signer tous les actes afférents à ce dossier en l'étude de Maître Chimène POTTIEZ, notaire à Wormhout.
- De rapporter la délibération N°17-124 en date du 28 novembre 2017 (Annexe N°2).

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme,

Transmise à la Sous-préfecture le 7/8/18
Publiée le 7/8/18
Délibération rendue exécutoire le 7/8/18

Le Président

André FIGOUREUX

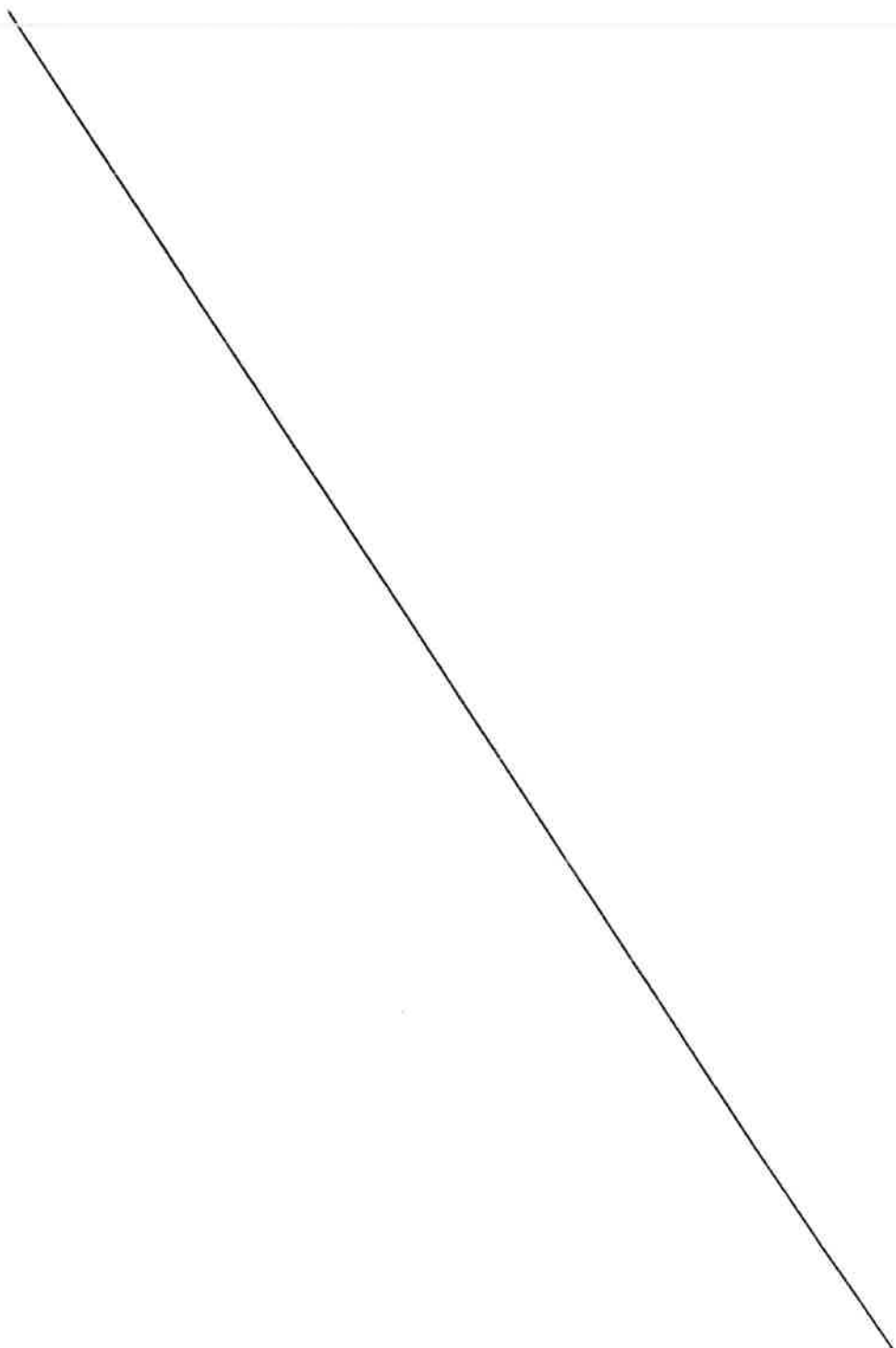
Le Président



La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS

Envoyé en préfecture le 07/08/2018
Reçu en préfecture le 07/08/2018
Affiché le **SLO**
ID : 059-200040954-20180806-DEL18_072-DE

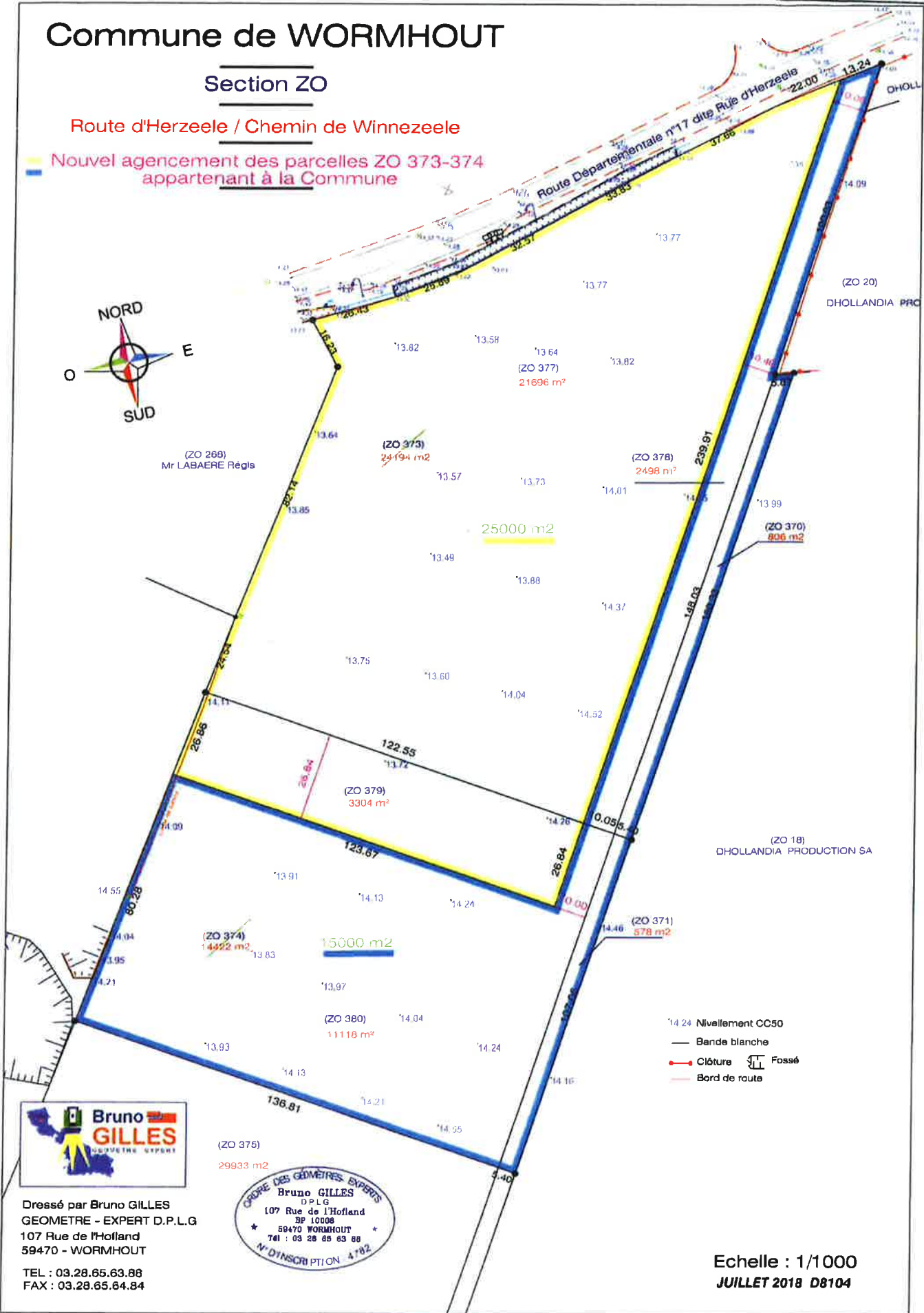
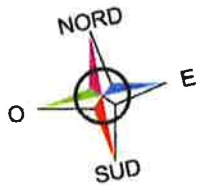


Commune de WORMHOUT

Section ZO

Route d'Herzelee / Chemin de Winnezele

Nouvel agencement des parcelles ZO 373-374 appartenant à la Commune



Dressé par Bruno GILLES
GEOMETRE - EXPERT D.P.L.G.
107 Rue de l'Hofland
59470 - WORMHOUT
TEL : 03.28.65.63.88
FAX : 03.28.65.64.84



Echelle : 1/1000
JUILLET 2018 D8104

Envoyé en préfecture le 05/12/2017

Reçu en préfecture le 05/12/2017

DE DUNKERQUE

ID : 049200040954-2017112817 124101

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mardi 28 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 22 novembre 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 17-124

Rétrocession gratuite à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par la Commune de Wormhout des terrains cadastrés ZO 293 p1 et ZO 17 p1 (provisoirement) pour la réalisation de la future piscine intercommunale

Etaient présents :

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, Madame Marie PLANCKE, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCIEUX, Madame Martine VANDEWALLE, délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELEBROUCK ; Monsieur Stéphane COLAERT, délégué suppléant de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Pascale VANPEPERSTRAETE délégués d'ESQUELBEQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Hervé SAISON, Madame Michèle POULEYN, Madame Dorothée BLONDE, Monsieur Jérôme VERMERSCH, Monsieur François DELATTRE, délégués d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Christine CAMUS, Madame Valérie ROBERT, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Madame Brigitte DECRIM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Monsieur Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOËDE ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY, Madame Annie BLANCKAERT, délégués de WARHEM ; Madame Vanessa DANSET, Monsieur Daniel DESCHODT, Monsieur Éric BLIN, délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Jean-Lin PLANCKE, Monsieur Loïc THOMAS, délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; Madame Chantal COMYN, déléguée de ZEGERSCAPPEL.

Excusés : Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE, qui a donné pouvoir à Monsieur Michel KERFYSER ; Monsieur Christian DELASSUS (pour les délibérations n°17-122 à 17-139) ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM, qui a donné pouvoir à Madame Claudine DELASSUS ; Madame Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOËD, qui a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Monsieur Christophe DEGRAND qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc THOMAS ; Madame Cristelle DOUARD qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Lin PLANCKE ; Madame Maryse LEPROVOST qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Frédéric DEVOS (pour les délibérations n°17-143 et 17-144), délégués de Wormhout ;

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 53

Nombre de conseillers excusés : 8

Nombre de conseillers absents : 0

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 59

Envoyé en préfecture le 05/12/2017
Reçu en préfecture le 05/12/2017
DE DUNKERQUE
ID : 0582-20040954-20171128-17_124.Df

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

N° 17-124

Rétrocession gratuite à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par la Commune de Wormhout des terrains cadastrés ZO 293 p1 et ZO 17 p1 (provisoirement) pour la réalisation de la future piscine intercommunale

- **Rétrocession gratuite à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par la Commune de Wormhout des terrains cadastrés ZO 293 p1 et ZO 17 p1 (provisoirement) pour la réalisation de la future piscine intercommunale**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°16-113 en date du 29 novembre 2016 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (C.C.H.F.),

Vu la délibération n° 77-08/2017 en date du 11 mai 2017 du Conseil Municipal de Wormhout,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 5 septembre 2017,

La C.C.H.F. a, par la délibération n°16-113, du 29 novembre 2016, validé l'implantation de la future piscine intercommunale sur la parcelle cadastrée ZO 293 à Wormhout, dès lors que ce terrain serait rétrocédé gratuitement par la commune à la C.C.H.F..

La Commune de Wormhout a, par sa délibération n° 77-08/2017 du 11 mai 2017, délibéré sur l'achat du terrain concerné pour une surface de 40 000m² au prix de 600 000€ (646 800€ avec le coût d'éviction de l'agriculteur), avec rétrocession gratuite de 25 000m² pour la C.C.H.F..

Un cabinet de géomètres a procédé à un bornage adéquat afin d'identifier précisément les parcelles de la C.C.H.F., cadastrées N° ZO 293p1 pour une surface de 24 194m² et N° ZO 17p1 pour une surface de 806 m².

Une fois le principe de la rétrocession gratuite acté par le Conseil Communautaire, une division parcellaire par un géomètre sera effectuée et un acte notarié finalisera la prise de propriété par la Commune et la rétrocession du terrain pour l'implantation de la piscine intercommunale à la CCHF.

Par ces motifs, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la rétrocession gratuite des parcelles cadastrées N° ZO 293p1 et ZO 17p1 (références provisoires) par la Commune de Wormhout à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier.

N° 17-124

Retrocession gratuite à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par la Commune de Wormhout des terrains cadastrés ZO 293 p1 et ZO 17 p1 (provisoirement) pour la réalisation de la future piscine intercommunale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la rétrocession gratuite des parcelles cadastrées N° ZO 293p1 et ZO 17p1 (références provisoires) par la Commune de Wormhout à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme,

Transmise à la Sous-préfecture le
Publiée le
Délibération rendue exécutoire le

Le Président

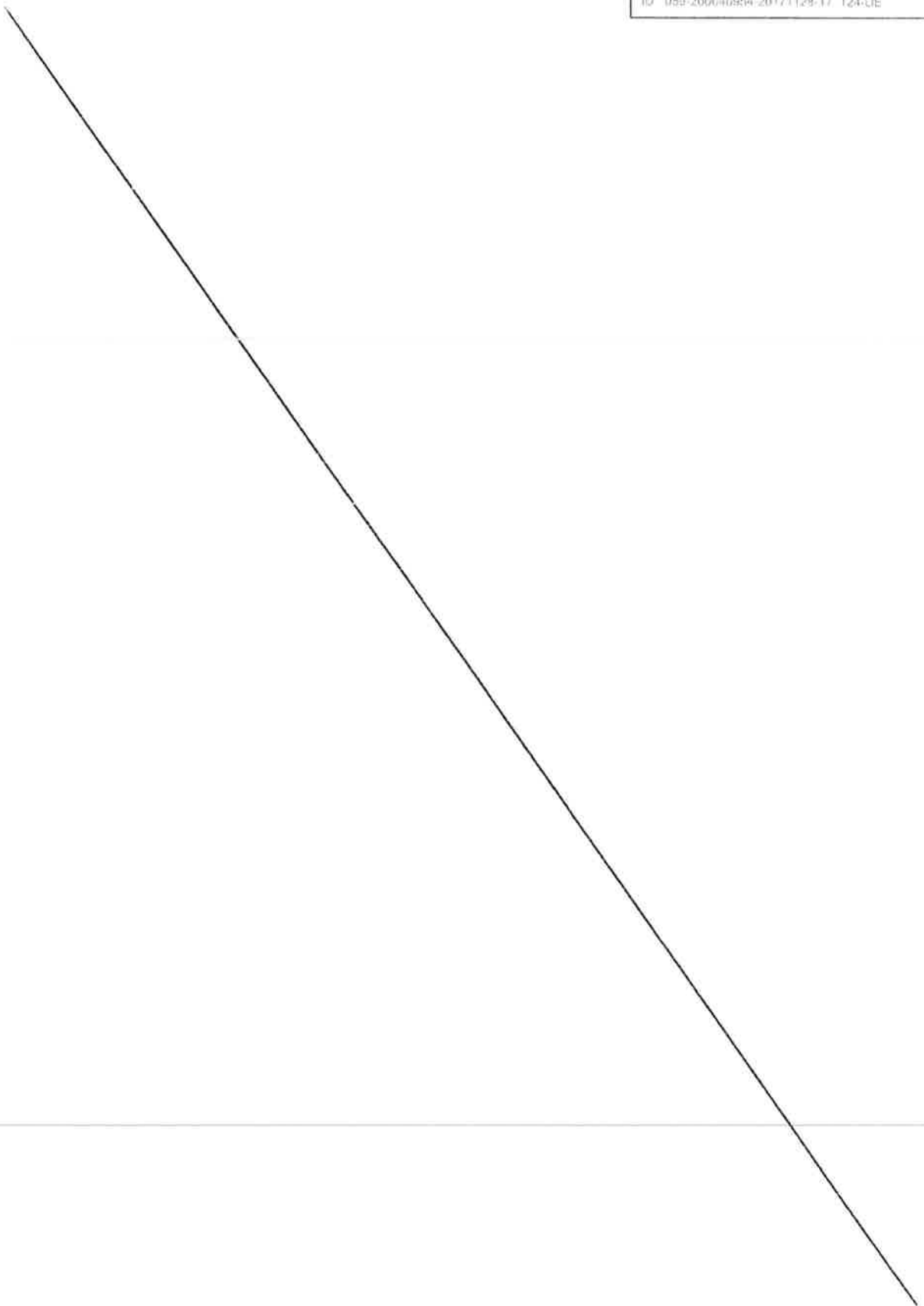
André FIGOUREUX

Le Président



La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 05/12/2017
Reçu en préfecture le 05/12/2017
Affiché le 
ID : 055-200040854-20171129-17_124-0E



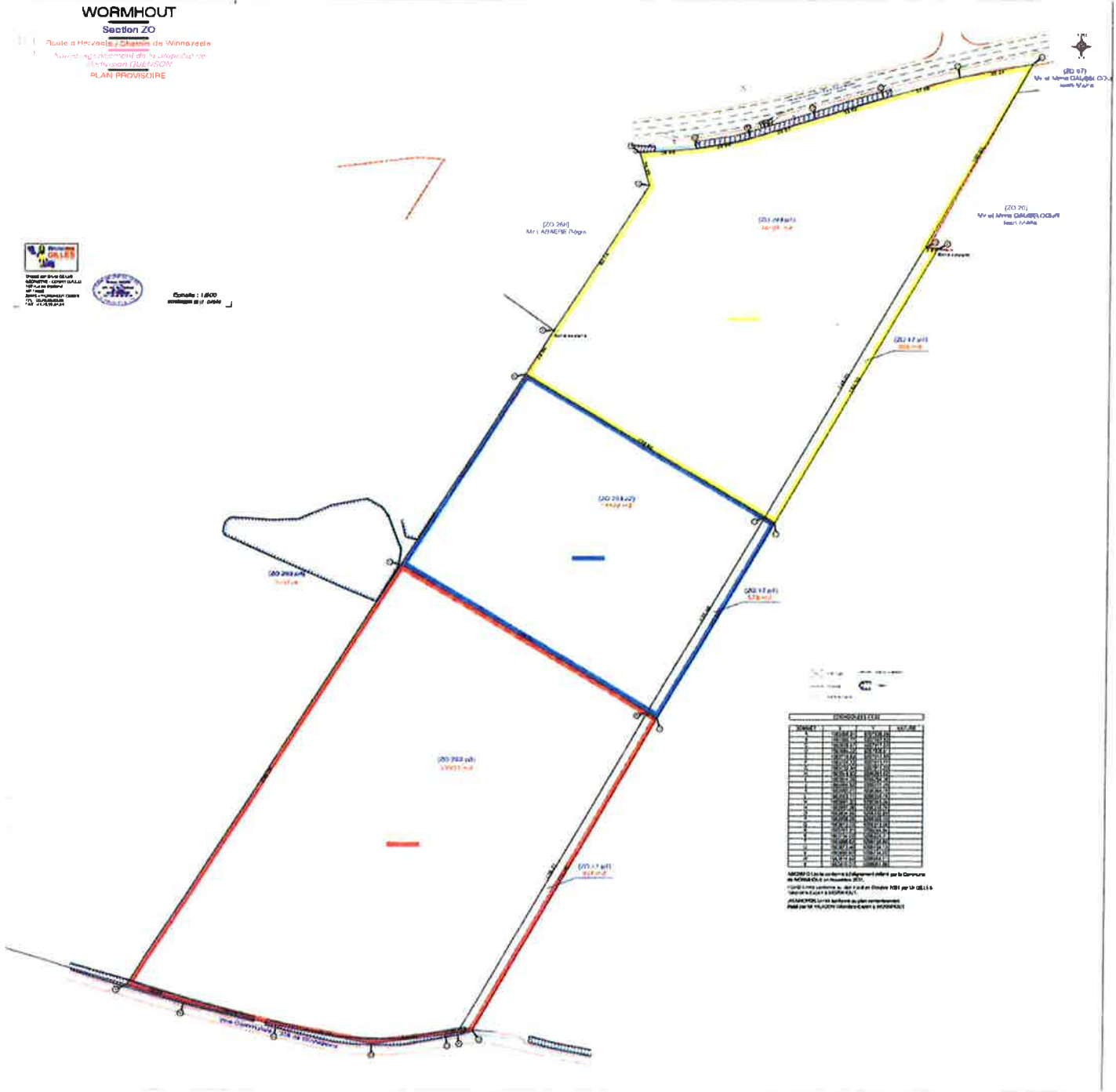
WORMHOUT

Section Z0

Rue à Herzele / Chemin de Winnozele
 Autorégulation de la propriété
 d'usage (AR) - 2014
 PLAN PROVISOIRE



Echelle : 1/500
 (Scale 1:500)



PROPOSITIENS	
NO	DESCRIPTIEF
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

NOTES:
 1. Les surfaces sont indiquées en mètres carrés.
 2. Les surfaces sont arrondies à deux décimales.
 3. Les surfaces sont indiquées en mètres carrés.
 4. Les surfaces sont arrondies à deux décimales.
 5. Les surfaces sont indiquées en mètres carrés.
 6. Les surfaces sont arrondies à deux décimales.

